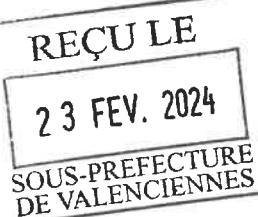


SYNDICAT MIXTE DOCKS SEINE NORD EUROPE/ESCAUT**Siège social :****CCI Grand Hainaut****3, avenue Séateur Girard BP 80577****59308 VALENCIENNES Cedex****Date de convocation :**
Le 21 décembre 2023**NOMBRE :**

- délégués titulaires : 13
 - de présents : 8
 - de votants : 12
- délégués suppléants : 13
 - de présents : 1
 - de votants : 1

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 février à 14 heures, le comité syndical du syndicat mixte « Docks Seine Nord Europe / Escaut » s'est réuni pour sa séance d'installation sous la présidence de Monsieur Guy MARCHANT, doyen d'âge.

Etaient présents en qualité de délégués titulaires (8) : MM. Sébastien DELQUIGNIES et Bruno FONTAINE, Mmes Anne-Lise DOUFOUR-TONINI, Sylvia DUHAMEL et Amandine HASSOUNA, MM. Guy MARCHANT, Bruno RACZKIEWICZ et Jean-François SAILLY.

Délégués suppléants remplaçant un délégué titulaire (1) : M. Marc POSAK.

Délégués titulaires ayant donné pouvoir à un délégué titulaire (3) : M. Charles BLANGIS a donné pouvoir à M. Sébastien DELQUIGNIES. M. Dominique SAVARY a donné pouvoir à M. Bruno RACZKIEWICZ. M. Jean-Noël VERFAILLIE a donné pouvoir à Mme Sylvia DUHAMEL.

Délégués titulaires excusés (1) : Mme Anny-Claude MORISAUX.

Etaient présent(e)s en qualité de délégués suppléants (0) :

N° d'inscription de l'acte soumis à l'obligation de transmission au Représentant de l'Etat :
CS8-2024-02

Secrétaire de Séance :
Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI

OBJET :**ELECTION DU PRESIDENT****Election du Président**

Le doyen d'âge propose de procéder à l'élection du Président.

Il rappelle que les statuts prévoient dans l'article 8 que le Président est élu au scrutin secret par le comité syndical parmi ses membres.

En cas d'absence de majorité absolue, il sera prévu un second tour, et l'élection se fera à la majorité relative.

Il revient au doyen d'âge de procéder à l'appel à candidature pour le poste de Président du Syndicat Mixte.

Monsieur Bruno FONTAINE propose sa candidature à la présidence du syndicat mixte.

Tous les candidats s'étant déclarés, le doyen d'âge appelle chaque délégué titulaire à déposer son bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Le vote étant terminé, il demande à la scrutatrice, Madame Amandine HASSOUNA de procéder au dépouillement.

Le doyen d'âge proclame ensuite le résultat :

Nombre de votants, présents et représentés :	12
Bulletin blanc :	0
Bulletin nul :	0
Suffrages exprimés :	12
Pour :	12

Monsieur Bruno FONTAINE est élu Président du Syndicat Mixte.

Les membres du Syndicat Mixte expriment leurs plus vives félicitations à Monsieur Bruno FONTAINE pour son élection à la présidence du Syndicat Mixte, expression de la confiance qui lui est accordée pour conduire et impulser la politique de développement logistique du territoire.

Ils l'invitent à prendre la présidence du comité syndical.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le Président,

Bruno FONTAINE

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.